



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 septembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 septembre 2000

**Chemin Communal de l'An 2000 : acquisition BOUCHET - Secteur
8 'Le Marais de Bessines'**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200413

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Chemin Communal de l'An 2000 : acquisition BOUCHET -
Secteur 8 'Le Marais de Bessines'**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal de l'An 2000, Monsieur et Madame BOUCHET ont donné leur accord pour la vente d'une emprise de terrain sur leur propriété dans le secteur du Marais de Bessines.

Cette emprise, en nature de pré, jouxte le ruisseau du Grenouillet et ouvre les droits à la moitié du lit.

Cette emprise, inscrite en zone ND au Plan d'Occupation des Sols, est cadastrée section Z n° 753 pour une surface d'environ 910 m² soit :

- 190 m² pour les droits immobiliers sur la moitié du lit du Grenouillet,
- 720 m² en façade du ruisseau.

La surface exacte sera déterminée par géomètre-expert.

Cette acquisition va permettre d'assurer la liaison entre la rue du Grenouillet et le Chemin des Courtieux.

Le prix de la cession est de 2730 F (soit 3 F/m²), correspondant à l'estimation du service du Domaine pour le Chemin Communal de l'An 2000.

En outre, il sera versée une indemnité à titre de perte d'exploitation des plantations existantes pour un montant de 1000 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître FAUCHER. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.231.2312 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)